

Présentation devant la Commission spéciale sur la Loi électorale

Lors d'un interview récent de Monsieur Patten dernier gouverneur Britannique de Hong Kong celui-ci donna un aperçu des grandes lignes de l'évolution à l'échelle du globe. Touchant le sujet de deux grandes puissances qui sont le site d'une économie en pleine croissance, la Chine et l'Inde, il émit des prédictions plus favorables pour l'Inde que pour la Chine dû au fait que l'Inde est munie d'un régime politique semblable au notre tandis que sur ce point tout reste à faire en Chine. En fait on peut dire que l'Inde fut le miracle politique du vingtième siècle, pays ethniquement diversifié avec des couches sociales horriblement compartimentées dans lequel, avec le système électoral scrutin majoritaire uninominal à un tour (first past the post) qui est semblable au notre, la démocratie a survécu et l'économie est en plein essor.

Ce même système est, entre autres, utilisé au Royaume Uni, aux Etats Unis d'Amérique, en Australie, au Pakistan, au Bangladesh et en Malaisie. En France, le système ne comprend aucun élément de représentation proportionnelle, il est entièrement de la classe scrutin majoritaire uninominal (first past the post) avec une subtilité qui accroît les avantages de notre système. C'est un système à deux tours. L'avantage supplémentaire est le fait qu'un électeur peut prendre une position qui répond à une préférence très personnelle sur un sujet particulier, par exemple sur le contrôle de la pollution, et de se raviser au deuxième tour en votant pour un candidat qui dans l'ensemble présente à ses yeux le plus de qualités.

Voici les principaux avantages du système scrutin majoritaire uninominal (first past the post):

1. Il procure un **choix clair et simple** entre deux partis principaux avec un de ces deux gravitant vers la gauche et l'autre, vers la droite.
2. Les autres partis sont éphémères.
3. **Les gouvernements de coalition sont l'exception plutôt que la règle.** Le gouvernement est fort et il fait face à une forte et vigilante opposition.
4. Il force les partis politiques à faire appel à une base électorale qui dépasse les frontières entre ethnies; à titre d'exemple, en Malaisie un parlementaire de l'ethnie Chinoise a été élu dans une circonscription à forte majorité Malaise. Si l'on se place dans le contexte Canadien, la composition du peuple Canadien a vu une évolution très rapide vers une diversification des origines ethniques. Le système électoral que nous avons actuellement **nous protège contre la possibilité de succès de partis politiques ethniques** tels que le parti des Chinois, ou des Italiens, ou des Grecques ou des Musulmans, etc...
5. Un changement même modéré de l'opinion publique se traduit par un changement plus brutal de la composition du parlement. La politique a du muscle et l'électorat est conscient de son importance. Le citoyen peut voter pour une personne bien identifiée plutôt que pour un parti politique. Donc **le système existant encourage les citoyens à voter.**
6. Le système actuel est celui où les candidats sont le **moins tributaire** de l'affiliation sans question aux volontés **d'un parti politique.** Il permet à un indépendant de se faire élire.

En conclusion:

- Le système scrutin majoritaire uninominal à un tour (first past the post) nous a bien servi et le Canada fait l'envie du monde.
- Vu l'accroissement de l'influence des ethnies il sera encore plus justifié dans l'avenir qu'il le fut dans le passé.
- Je suggère à la Commission spéciale sur la Loi électorale de conserver le système actuel avec comme seul amendement la réduction de 25% à 10% de l'écart entre les circonscriptions du nombre de voteurs éligibles.

Michel de la Place, ing.

micheldlp@progression.net